

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de Montanay  
Séance du 30 mars 2023**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

Le trente mars deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

**Etaient présents :** Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

**Pouvoirs :** Séverine LIETSCH à Corinne CHARPENAY

**Absents excusés :** Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Florian WARGNIER, Guylène SELIN

**Secrétaire :** Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la  
convocation :** 21/03/2023

**Délibération n° 2023-11 Bilan des acquisitions et cessions 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* »

Pour l'exercice écoulé, la politique foncière s'établit comme détaillé ci-après :

Acquisition

Références cadastrales				Type de bien	Adresse du bien	Propriétaire Vendeur	Acquéreur	Délibération	Conditions d'acquisition	Conditions et prix	Notaire
Section	n°	Surface	Surface Acquise								

Cession

Références cadastrales				Type de bien	Adresse du bien	Propriétaire Vendeur	Acquéreur	Délibération	Conditions de cession	Conditions et prix	Notaire
Section	n°	Surface	Surface cédée								
AD	26 et 34	169 m <sup>2</sup>	182 m <sup>2</sup>	accessoire de voirie	rue de sallet, rue du Marjeon	Commune de Montanay	Métropole de Lyon	20/01/2022	Euro symbolique	- €	Chaîne et associés

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Article 1 :** Prend acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif 2022 du budget principal.

A Montanay, le 3 avril 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	 

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,*

*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Mise en ligne le

5/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée F-legalite.com